



INSTITUT SUR LA NUTRITION ET
LES ALIMENTS FONCTIONNELS

PROGRAMME D'APPUI À LA RECHERCHE ET À LA FORMATION

La science au service de l'alimentation

CONCOURS 2014-2015

Description et modalités d'application

Mis à jour le 31 octobre 2014



PROGRAMME D'APPUI À LA RECHERCHE ET À LA FORMATION 2014-2015

Le Programme d'appui à la recherche et à la formation est un ensemble de mesures d'aide financière accessibles aux chercheurs et aux étudiants membres de l'INAF par le biais de la subvention qui est octroyée à l'Institut par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Chaque année, le Bureau de direction de l'INAF consacre une partie de cette subvention à des mesures d'aide financière visant à soutenir différentes activités de recherche et de formation. Le programme 2014-2015 a été revu et augmenté de façon à mieux desservir les besoins des membres et les objectifs de développement de l'INAF. Globalement, les mesures proposées visent à favoriser:

- la création de nouvelles équipes de recherche et la collaboration multidisciplinaire;
- le recrutement et la codirection d'étudiants aux cycles supérieurs;
- le rayonnement et la notoriété de l'INAF sur la scène nationale et internationale.

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ANNÉE 2014-2015

Volet du programme	Montant maximal accordé	Qui doit présenter la demande?	Quand doit-on présenter la demande?	Qui contacter pour plus de renseignements?
1. Présentations dans les congrès internationaux	500 \$	Étudiant	Minimum 1 mois avant le congrès	Raymonde Gagnon 418-656-2131 poste 5417 Raymonde.Gagnon@fsaa.ulaval.ca
2. Stages de recherche à l'étranger	15 000 \$	Étudiant	12 déc. 2014	Sophie Banville 418-656-2131 poste 12564 Sophie.Banville@fsaa.ulaval.ca
3. Compléments de bourse pour les nouveaux étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle	5000 \$	Chercheur	28 nov. 2014	Andrée Lagacé 418-656-2131 poste 3951 Andree.Lagace@fsaa.ulaval.ca
4. Compléments de bourse pour nouveau stagiaire postdoctoral	10 000 \$	Chercheur	En tout temps	Andrée Lagacé 418-656-2131 poste 3951 Andree.Lagace@fsaa.ulaval.ca
5. Projets pilotes	7500 \$ ou 25 000 \$	Chercheur	19 déc. 2014, 2 fév. et 6 mars 2015	Sophie Banville 418-656-2131 poste 12564 Sophie.Banville@fsaa.ulaval.ca
6. Bourse de chercheur visiteur	15 000 \$	Chercheur	12 déc. 2014	Sophie Banville 418-656-2131 poste 12564 Sophie.Banville@fsaa.ulaval.ca
7. Soutien aux collaborations internationales	ad hoc	Tous	En tout temps	Renée Michaud 418-656-2131 poste 6834 Renee.Michaud@fsaa.ulaval.ca

1- PRÉSENTATIONS DANS LES CONGRÈS INTERNATIONAUX

Objectif

- Augmenter la visibilité et le rayonnement de l'INAF sur la scène internationale par la présentation de communications orales ou écrites par nos étudiants gradués et stagiaires postdoctoraux.

Nature du soutien financier

- L'INAF remboursera, jusqu'à concurrence de 500 \$, une partie des frais encourus par les étudiants des 2^e et 3^e cycles et les stagiaires postdoctoraux qui présentent dans un congrès international.
- L'aide peut être accordée une fois au 2^e cycle, deux fois au 3^e cycle et une fois au niveau postdoctoral.
- Un seul versement d'aide financière de ce type peut être accordé par période de douze mois.

Critères d'admissibilité

- Le candidat doit être dirigé par un membre régulier ou associé de l'INAF et présenter une communication orale ou écrite à titre de premier auteur.
- Le sujet de la présentation doit s'inscrire dans un des thèmes du programme scientifique de l'INAF.
- La visibilité de l'INAF et du FRQ-NT requises sur le résumé et sur le matériel de présentation doivent se conformer à toutes les exigences suivantes.

Visibilité obligatoire dans le résumé (abstract)

- L'affiliation ou adresse de l'étudiant doit mentionner clairement «Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels» ou «Institute of Nutrition and Functional Foods». Cette affiliation doit être indiquée pour tous les co-auteurs qui sont membres de l'INAF.

Visibilité obligatoire dans le matériel de présentation

- Communication orale: La diapositive de titre doit inclure le logo de l'INAF. La diapositive de remerciements doit inclure le nom ou le logo du FRQ-NT.
- Communication par affiche: le logo de l'INAF doit être présent et bien visible dans la partie supérieure de l'affiche. La contribution du FRQ-NT doit être soulignée par une mention dans la section des remerciements.

Modalités

- **Les demandes doivent être soumises au moins 1 mois avant la tenue du congrès.**
- Le formulaire de demande et le budget prévisionnel doivent être remplis par l'étudiant et signés par l'étudiant et son directeur de recherche.
- La demande doit inclure une copie du programme préliminaire de l'événement et une copie du résumé (abstract) de la présentation tel que soumis au congrès
- L'aide financière sera versée à même le remboursement des frais de voyage, sur présentation de la version finale de la présentation et du programme officiel du congrès démontrant que la visibilité accordée à l'INAF et au FRQ-NT sont conformes à toutes les exigences décrites ci-dessus.

Date limite de réception des demandes

L'étudiant doit obtenir le formulaire d'application et les logos officiels de l'INAF et du FRQNT et soumettre sa demande **au moins un mois** avant le congrès à Raymonde Gagnon (Raymonde.Gagnon@fsaa.ulaval.ca).

2- STAGES DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER

Objectif

- Enrichir la formation des étudiants gradués de l'INAF en leur permettant de vivre une expérience de recherche dans un milieu scientifique et culturel différent.
- Faciliter l'établissement ou la consolidation de collaborations de recherche avec de grands laboratoires étrangers par la formation d'étudiants-chercheurs.

Nature du soutien financier (1 bourse disponible)

- L'INAF accordera par le biais d'un programme spécial du FRQ-NT une aide financière pouvant aller jusqu'à 2500 \$ par mois (max. 15 000 \$) pour couvrir les frais de déplacement et de séjour d'un étudiant(e) à la maîtrise ou au doctorat réalisant un stage de recherche à l'étranger.

Critères d'admissibilité

- Tout étudiant à temps plein de **2^e** ou **3^e** cycle dont le projet est dirigé par un membre régulier de l'INAF et dont le projet s'inscrit dans les priorités de recherche de l'INAF peut présenter une demande.
- Le stage d'une **durée minimale de 2 mois** et maximale de 12 mois doit débuter **avant le 31 mars 2015**.
- *Dans le cadre d'une nouvelle collaboration de recherche, cette bourse pourrait exceptionnellement être accordée pour accueillir un étudiant **de 2^e ou 3^e cycle** inscrit dans une université hors Québec (Master 2 minimum si système européen) qui n'est pas en cotutelle ni déjà en stage au Québec. Le cas échéant, le stage devra se dérouler au Québec dans le laboratoire d'un membre régulier de l'INAF.*
- La description détaillée du programme est disponible sur le site du FRQ-NT à l'adresse: http://www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2015-2016/REGLES_2014-2015_SX.pdf.

Modalités

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

- Candidat: Nom, programme et cycle d'études, CV (recherche) et relevé de notes officiel ;
- Superviseurs: Nom du directeur et codirecteur de recherche s'il y a lieu ;
- Laboratoire d'accueil: lieu du stage, nom et adresse du laboratoire, durée et dates prévues du stage ;
- Nom du chercheur responsable de l'accueil du stagiaire (fournir une lettre d'invitation officielle) ;
- Description du projet (max. 25 lignes) ;
- Valeur ajoutée du stage pour l'équipe et pour l'INAF (max. 25 lignes) ;
- Budget prévisionnel: 2500\$/mois maximum pour les frais de déplacement et de séjour seulement sur présentation de documents attestant des coûts anticipés.

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat (50 points) ;
- La pertinence du stage pour les priorités de recherche de l'INAF (25 points) ;
- La pertinence du stage pour les actions internationales de l'INAF (25 points).

Date limite de réception des demandes

L'étudiant devra transmettre sa demande à direction@inaf.ulaval.ca au plus tard **le 12 décembre 2014**.

3- COMPLÉMENTS DE BOURSE POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS DE 2^e ET 3^e CYCLE

Objectif

- Favoriser le recrutement et la codirection de nouveaux étudiants gradués aux cycles supérieurs dans les équipes des chercheurs de l'INAF.

Nature du soutien financier (cinq bourses disponibles)

- Contribution de 5000 \$ au salaire du nouvel étudiant, non-renouvelable.

Critères d'admissibilité

- Le candidat ne doit pas avoir débuté ses études ni détenir d'autres bourses d'études.
- Le candidat devra effectuer ses études sous la supervision d'un chercheur régulier de l'INAF et être codirigé par un membre régulier ou associé de l'INAF.
- Le projet de recherche doit s'inscrire dans la programmation scientifique de l'Institut.

Modalités

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

- Le titre du projet, le codirecteur de l'étudiant et les autres chercheurs impliqués dans le projet s'il y a lieu, ainsi que leur institution d'appartenance;
- Le nom et le programme d'études prévu du candidat;
- Une lettre de motivation du candidat, son CV (recherche) et relevé de notes officiel;
- Le résumé du projet (max. 25 lignes);
- L'effet structurant du projet pour l'INAF (max. 25 lignes);
- L'impact de la bourse sur sa capacité du chercheur à recruter le candidat;
- Le montage financier prévu pour le salaire du candidat.

Critères d'évaluation

Chaque dossier sera évalué par un comité composé de trois membres du Bureau de direction de l'INAF et de quatre chercheurs membres de l'INAF n'ayant pas déposé de projets dans le cadre du concours. Les critères d'évaluation seront les suivants:

- Justification de l'aide financière demandée (50 pts);
- Pertinence et valeur ajoutée du projet en regard du programme scientifique de l'INAF (25 pts);
- Qualité de la candidature (25 pts).

Date limite de réception des demandes

Le chercheur qui dirigera le candidat devra transmettre sa demande au plus tard **le 28 novembre 2014** à direction@inaf.ulaval.ca. Une seule demande par chercheur peut être soumise.

4- COMPLÉMENTS DE BOURSE POUR STAGE POSTDOCTORAL

Objectif

- Favoriser la venue de nouveaux stagiaires postdoctoraux dans les équipes des chercheurs de l'INAF.

Nature du soutien financier (cinq bourses disponibles)

- Contribution de 10 000 \$ au salaire du candidat, non-renouvelable.

Critères d'admissibilité

- Le candidat doit effectuer un stage d'une durée minimale de 12 mois sous la supervision d'un chercheur membre régulier de l'INAF.
- Les stagiaires postdoctoraux déjà en poste à l'INAF depuis trois mois ou plus ne sont pas admissibles.

Modalités

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

- Le titre du projet;
- Le résumé du projet (max. 25 lignes);
- Les retombées scientifiques escomptées (max. 25 lignes);
- L'effet structurant pour l'INAF de la présence du candidat (max. 25 lignes);
- Le montage financier du salaire du candidat;
- Une lettre de présentation du chercheur démontrant l'impact de la bourse sur sa capacité à recruter le candidat;
- Une lettre de motivation du candidat;
- Le CV du candidat ainsi qu'une lettre de référence.

Critères d'évaluation (note de passage: 80 %)

Chaque dossier sera évalué par un comité composé de membres de l'exécutif de l'INAF et de chercheurs membres de l'INAF n'ayant pas déposé de projets dans le cadre de ce concours. Les critères d'évaluation seront les suivants:

- Excellence du candidat et pertinence de la candidature par rapport au projet (40 pts);
- Pertinence et aspect novateur du projet (20 pts);
- Plan de réalisation du projet (objectifs, échéancier, budget) (20 pts);
- Effet structurant pour l'équipe et pour l'INAF (20 pts).

Date limite de réception des demandes

Le chercheur qui dirigera le candidat peut soumettre une demande à direction@inaf.ulaval.ca en tout temps jusqu'à épuisement des fonds.

5- PROJETS PILOTES

Il est maintenant possible de soumettre une demande dans trois sous-volets distincts.

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SOUS-VOLETS

Prenez note qu'un chercheur pourra détenir un seul projet pilote en tant que demandeur principal et participer à un maximum de deux projets pilotes, tant comme demandeur principal que codemandeur, en tout temps et pour l'ensemble des sous-volets.

Objectifs généraux

- Favoriser la nouveauté, la collaboration et la multidisciplinarité dans les projets réalisés à l'INAF.
- Générer des résultats préliminaires pour soumettre des demandes aux organismes subventionnaires.

Nature du soutien financier

- L'aide maximale accordée par projet est de **7500 \$** (volets 5.1 et 5.2) ou de **25 000 \$** (volet 5.3).
- Les dépenses admissibles incluent: fournitures de laboratoire, salaires (étudiants, professionnels, stagiaires) et frais de déplacements inter-laboratoires pour les membres de l'équipe.
- Dans le cadre du volet 7 (*Soutien aux collaborations internationales*), les projets pilotes dont l'équipe inclut un collaborateur de l'étranger pourraient bénéficier d'un montant supplémentaire pour couvrir certains frais liés à sa participation au projet. Toutefois, le montant total alloué au projet incluant ce supplément ne pourra excéder 10 000 \$ pour les volets 5.1 et 5.2 ou 30 000 \$ pour le volet 5.3.

Critères d'admissibilité communs

- Tous les projets doivent être dirigés par un membre régulier de l'INAF et inclure au moins un autre membre régulier ou associé.
- Le sujet du projet doit être entièrement nouveau.
- Dans le cas d'un projet impliquant des collaborateurs internationaux, l'équipe doit démontrer que ces derniers détiennent leur propre budget de recherche.
- Suivant l'octroi des fonds, le projet devra être complété dans une période n'excédant pas **12 mois** pour les volets 5.1 et 5.2 ou de **18 mois** pour le volet 5.3.

Modalités générales

Les demandes écrites doivent inclure toutes les informations suivantes:

- Le titre du projet, les chercheurs impliqués et leur institution d'appartenance;
- Le plan de réalisation du projet (max. 2 pages);
- Un budget détaillé et la justification des fonds demandés selon les objectifs poursuivis (max. 1 page);
- Les retombées escomptées du projet (max. 1 page);
- Un CV abrégé des chercheurs non membres de l'INAF s'il y a lieu (maximum 5 pages par chercheur).

Soumission des demandes

Toutes les demandes devront être adressées à direction@inaf.ulaval.ca au plus tard à la date indiquée pour chacun des volets.

Critères d'évaluation (note de passage: 80 %)

Les projets qui se distingueront par la nouveauté de l'idée, la nouveauté de la collaboration, le caractère multidisciplinaire du projet et l'inclusion de membres issus d'institutions différentes seront favorisés. Le comité d'évaluation (composé de trois membres du bureau de direction et de quatre chercheurs de l'INAF n'ayant pas déposé de projet dans le cadre du concours) évaluera chaque projet selon les critères suivants:

- Pertinence et aspect novateur du projet (20 pts);
- Plan de réalisation du projet (objectifs, échéancier, budget) (20 pts);
- Plus-value de l'équipe et mise en commun des ressources (30 pts);
- Potentiel de retombées pour l'INAF et suites escomptées au projet (30 pts).

RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

5.1 PROJET PILOTE EXPLORATOIRE	5.2 PROJET PILOTE COLLABORATIF	5.3 PROJET PILOTE INTERSECTORIEL
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler la créativité en recherche et l'émergence de sujets novateurs dans les domaines prioritaires de l'INAF. 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'établissement de nouvelles collaborations entre les membres de l'INAF, en particulier par l'intégration des membres admis depuis trois ans et moins. 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les collaborations intersectorielles pouvant mener au développement de nouveaux projets structurants facilitant le positionnement de l'INAF au niveau international.
<p>Critères d'admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit être destiné à tester une nouvelle idée. • Le projet ne doit pas s'inscrire dans la continuité d'un projet existant. 	<p>Critères d'admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe doit inclure au moins un membre régulier ou associé qui n'a jamais collaboré avec le demandeur principal auparavant. 	<p>Critères d'admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe doit inclure des membres réguliers ou associés des trois axes de recherche et constituer une nouvelle collaboration pour au moins un des membres.
<p>Modalités</p> <p>La demande doit décrire la pertinence et le caractère inexploré du sujet de recherche (max. 1 page).</p>	<p>Modalités</p> <p>La demande doit décrire la nouveauté, la complémentarité et le potentiel de la nouvelle collaboration pour la recherche à l'INAF (max. 1 page).</p>	<p>Modalités</p> <p>La demande doit décrire l'effet structurant de la nouvelle collaboration pour le positionnement de l'INAF dans le domaine du projet (max. 1 page).</p>
<p>Date limite de soumission</p> <p>Deux concours auront lieu: 19 déc. 2014 et 6 mars 2015.</p>	<p>Date limite de soumission</p> <p>Deux concours auront lieu: 19 déc. 2014 et 6 mars 2015.</p>	<p>Date limite de soumission</p> <p>Un seul concours aura lieu : 2 fév. 2015</p>

6- BOURSE DE CHERCHEUR VISITEUR

Objectif

- Faciliter l'établissement ou la consolidation de collaborations de recherche avec de grands laboratoires étrangers par l'accueil d'un chercheur visiteur.

Nature du soutien financier (1 bourse disponible)

- L'INAF accordera par le biais d'un programme spécial du FRQ-NT une aide financière forfaitaire de 2500 \$ par mois (max. 15 000 \$) plus les frais de déplacement pour accueillir un chercheur étranger à l'INAF pour une période de 2 à 6 mois.

Critères d'admissibilité

- Le chercheur étranger doit être invité par un membre régulier de l'INAF.
- Le projet faisant l'objet du séjour doit s'inscrire dans les priorités de recherche de l'INAF.
- Le stage d'une **durée minimale de 2 mois** et maximale de 6 mois doit débuter **avant le 31 mars 2015**.
- La description détaillée du programme est disponible sur le site du FRQ-NT à l'adresse:
www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2014-2015/programme-echanges-hors-quebec-professeurs-2014-2015.pdf

Modalités

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

- Nom du chercheur invité, affiliation et curriculum vitae;
- Durée et dates prévues du séjour;
- Lettre d'appui de l'unité d'affiliation du chercheur hôte attestant de sa capacité à héberger le chercheur visiteur pour la période prévue (bureau, internet, téléphone, etc.)
- Titre et description du projet (max. 1 page);
- Valeur ajoutée du séjour pour l'équipe du membre et pour l'INAF (max. 1 page);
- Retombées anticipées du projet pour la collaboration entre l'INAF et l'institution ou le pays d'origine du chercheur invité (max. 1 page);
- Estimation des frais de voyage (pièces justificatives demandées).

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier de recherche du candidat (50 points) ;
- La pertinence du projet/séjour pour les priorités de recherche de l'INAF (25 points) ;
- La pertinence du projet/séjour pour les actions internationales de l'INAF (25 points).

Date limite de réception des demandes

Le chercheur hôte devra transmettre sa demande à direction@inaf.ulaval.ca au plus tard **le 12 décembre 2014**.

7- SOUTIEN AUX COLLABORATIONS INTERNATIONALES (NOUVEAU)

Objectifs

- Consolider les partenariats stratégiques de l'INAF au niveau international.
- Faciliter la réalisation à l'INAF d'activités avec les collaborateurs internationaux et leurs étudiants.

Nature du soutien financier

- La nature du soutien financier sera fonction des besoins exprimés et de l'évaluation de la demande.

Activités susceptibles de bénéficier d'un montant d'appoint

A- Projets pilotes

Le détenteur d'un projet pilote dont l'équipe inclut un collaborateur de l'étranger pourrait bénéficier d'un montant supplémentaire pour couvrir certains frais liés à la participation du collaborateur à ce projet, sur présentation des pièces justificatives et selon les règles en vigueur à l'Université Laval.

B- Chercheur invité

Tout chercheur régulier de l'INAF qui accueille un chercheur de l'étranger pour un séjour d'un mois ou plus peut demander un montant d'appoint pour couvrir certaines dépenses de laboratoire. Pendant son séjour, le chercheur invité aura accès sans frais aux activités scientifiques organisées par l'INAF.

C- Ententes existantes

L'INAF entretient des collaborations organisationnelles avec plusieurs universités étrangères, notamment en France (Bordeaux, Rennes, Bretagne Occidentale, Lille, Lyon), en Belgique (Bruxelles, Louvain), au Pays-Bas (Maastricht), au Brésil et au Mexique. Les chercheurs et les étudiants de ces universités pourraient bénéficier d'un appui financier d'appoint pour faciliter leur participation à certaines activités de recherche et de formation de l'INAF.

Modalités

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

- Le titre du projet;
- La nature de l'aide demandée (max. 25 lignes);
- La valeur ajoutée de l'aide demandée (max. 25 lignes);
- L'effet structurant pour l'INAF du projet proposé (max. 25 lignes);

Critères d'évaluation

Les montants discrétionnaires pourront être attribués sur la base des besoins exprimés, de la pertinence de la demande et des retombées potentielles pour le regroupement.

Date limite de réception des demandes

Il est fortement suggéré de communiquer avec la direction avant de soumettre une demande afin d'en vérifier la recevabilité. Les demandes peuvent être soumises à direction@inaf.ulaval.ca en tout temps jusqu'à épuisement des fonds.